

ABONNEMENT.

SAUMUR. — En an. 30 fr. En 6 mois 16 En 3 mois 9

Poste :

En an. 35 fr. En 6 mois 18 En 3 mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

annonces, la ligne. 20 c. Réclames, — 30 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication, des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 NOVEMBRE 1884.

La journée du 23 novembre

SALLE LÉVIS.

Un meeting d'ouvriers sans travail et d'anarchistes, organisé par une quinzaine de chambres syndicales et par les orateurs ordinaires des clubs parisiens, avait lieu dimanche dans la salle Lévis, aux Batignolles.

La salle Lévis, très-vaste, est le lieu habituel de ces réunions tumultueuses où sont volées chaque semaine la mort et la spoliation des « infâmes exploiters du peuple. »

A la sortie, un groupe de brailleurs entonne l'inévitable *Marseillaise*, puis on se disperse et la petite fête recommence quelques jours plus tard.

Jusqu'ici, ce programme n'avait pas varié; mais ce n'est pas pour rien que l'on monte les têtes et que l'on grise de paroles violentes les pauvres d'esprit qui prennent tout au pied de la lettre; il vient un moment où de la théorie ils veulent passer à la pratique.

Dès avant la réunion, il était bien visible que les choses ne se passeraient point aussi pacifiquement que d'habitude. D'abord, une affluence extraordinaire; la salle Lévis, qui contient à peu près 4,000 personnes, était comble une heure avant l'ouverture de la séance.

De chaque côté de la porte d'entrée, sur des tableaux, étaient collées des affiches jaunes sur lesquelles on lisait ce sinistre appel :

« Camarades, nous tous qui sommes sans travail, beaucoup sans gîte et sans pain, qui n'avons que la rue pour domicile, et des haillons pour nous vêtir, notre droit est de ne pas supporter plus longtemps cette misère. »

« Nous ne devons pas consentir à mourir de faim, quand les greniers regorgent de blé. Nous ne devons pas coucher dans la rue, quand des milliers de logements sont inoccupés. »

« Nous ne devons pas non plus grelotter sous nos haillons, alors que les magasins sont encombrés de vêtements. »

« Travailleurs, allons donc tous au meeting des ouvriers sans travail, afin de chercher un remède efficace à notre terrible situation. »

Il va de soi que nous n'avons pas l'intention de donner le compte rendu de la séance, ce sont toujours les mêmes harangues et les mêmes rangaines socialistes et révolutionnaires — celles que débitaient, sous l'Empire, nos gouvernants d'aujourd'hui.

A noter cependant quelques symptômes graves, celui-ci surtout: la lecture de deux lettres signées d'un groupe militaire de Paris et de soldats du fort de Vincennes. La première dit, en substance: *Commencez la lutte, vous êtes sûrs de nous trouver à vos côtés au moment voulu.* La seconde se termine par ces mots: *« Mort aux galonnés et aux exploiters ! »*

Comme on le pense, la lecture de ces lettres a été couverte de bruyants applaudissements et de cris de: *« Vive l'armée! Vive la révolution sociale ! »*

Le premier discours, celui du citoyen Piéron, typographe, résume tous les autres: *« Le peuple, s'est-il écrié au milieu d'applaudissements frénétiques, les meurt-la-faim, ont assez souffert et ne doivent pas s'abaisser à aller demander du pain à Jules Ferry, l'être ignoble par excellence. Une seule issue s'offre à la société: la révolution, et une seule façon est d'en profiter: descendre dans la rue ! »*

Le citoyen Leboucher traite de « canailles » le radical Clémenceau et l'opportuniste Spuller « qui ont formé une commission des 44, quand, il y a dix mois, nous criions déjà la faim, et qui n'ont pu encore nous donner un morceau de pain ! »

« Reprenons par la force, conclut-il, ce qui est notre bien. Puisque nous ne pouvons plus vivre en travaillant, mourons en combattant. Ce qu'il faut faire, c'est, en sortant

d'ici, aller en masse dévaliser les boulangeries, briser les magasins, et aller rendre la liberté à nos nombreux frères qui sont enfermés dans les prisons ! »

— Allons-y tous ! hurle la masse des assistants.

Montés, dès le début, à ce diapason, les discours se suivent de plus en plus violents.

A la nuit tombante, comme il faut évacuer la salle, un anarchiste propose de continuer la séance sur la voie publique. Il est acclamé, et la sortie a lieu dans un désordre indescriptible. Un flot d'anarchistes, la rédaction du *Cri du Peuple* en tête, remplit la rue de Lévis et se dirige vers le boulevard des Batignolles en hurlant la *Marseillaise*.

Un énergumène monte sur un tas de sable qui sert aux réparations de la chaussée, et harangue la foule.

Tout à coup un cri s'élève dans le groupe qui entoure l'orateur :

— Un mouchard ! à mort ! tuons-le ! Aussitôt un individu en bourgeois, de taille moyenne, moustache et cheveux noirs, se dégage et prend la fuite dans la direction du boulevard de Courcelles. Une véritable meute de deux à trois cents anarchistes le poursuit en continuant son cri sinistre :

— A mort ! à mort ! Bientôt le malheureux est atteint, frappé; il tombe le crâne fendu; un coup de pied dans le visage lui déchire les lèvres.

Fait ignoble: des gamins de douze à quatorze ans s'acharnent sur lui. Il va être assommé sur place, quand par un effort désespéré il se relève.

A ce moment arrive un tramway allant de la place de l'Etoile à la Villette, qui coupe en deux la bande d'assassins.

Le visage ensanglanté, et criant « au secours ! » d'une voix qui n'a rien d'humain, le malheureux bondit sur la plate-forme du tramway, au grand effroi des voyageurs.

Ses agresseurs le saisissent; la plate-forme est envahie, l'agent va en être arraché. A ce moment survient M. Florentin, officier de paix du dix-septième arrondissement.

Il se jette courageusement sur la foule, fait une véritable trouée et arrive sur la plate-forme.

A cet instant un anarchiste porte par derrière un violent coup de canne plombée sur le crâne de l'officier de paix. Le cercle en carton du képi amortit le coup qui, sans cela, eût assommé M. Florentin.

Celui-ci, bien qu'éloigné, le cou rempli du sang qui coule de sa blessure, se place devant l'agent et le couvre de son corps.

Il va partager le sort de ce malheureux, quand, tirant son revolver, il le braque sur les anarchistes qui reculent.

A ce moment, deux inspecteurs et plusieurs gardiens de la paix arrivent à la rescousse et dégagent leur chef.

Le blessé est transporté aussitôt à son domicile, après avoir été pansé à la pharmacie voisine; c'est un nommé Pottery, inspecteur de la police de sûreté.

La place est envahie, on se bouscule de tous côtés. A l'entrée du boulevard des Batignolles, des anarchistes ramassent des cailloux et les lancent sur les agents.

Dans la mêlée, un agent du 9^e arrondissement est entouré, frappé, et va partager le sort de l'agent en bourgeois, quand il se réfugie dans un débit de vins de l'avenue de Villiers, où un sous-brigadier et six agents viennent le dégager.

A ce moment, une véritable débandade s'opère parmi les anarchistes. Plusieurs centaines d'agents conduits par MM. Honorat, inspecteur divisionnaire, et Morice, officier de paix, débouchent au pas de course de la rue du Rocher et balayent en un clin d'œil la place Lévis.

Les anarchistes se sauvent de tous côtés. Beaucoup se réfugient dans les débits de vins et les débits de tabacs situés à l'entrée de la rue de Lévis.

Le citoyen Piéron, orateur ordinaire de ces réunions, crie à tue-tête: « Enlevez les agents ! »

Un gardien de la paix le saisit par le bras, nomie décelait une énergie opiniâtre, une sorte de sauvagerie native, et une finesse populaire doublée par la lutte.

Il y eut quelques applaudissements dans la vaste salle et quelques cris de: *Grâce pour Rouget !*

Le président imposa silence, rappela la foule au respect de la justice, de l'accusé et d'elle-même, et déclara avec fermeté qu'au moindre bruit, bienveillant ou malveillant, il ferait évacuer la salle.

On se le tint pour dit, et on ne remua plus. Rouget mis sa tête dans ses deux mains.

Il ne pleurait pas, il repassait sa vie dans sa pensée et songeait à son heureuse jeunesse si vite envolée, à sa femme qu'il avait tant aimée et à ses enfants qui devaient prier pour lui en ce moment !

Il songeait aussi à la misérable femme qui s'était vengée en le livrant; de temps à autre, il avait un soubresaut: c'est quand son imagination lui montrait, sur une place publique, l'instrument fatal, la guillotine, qui pouvait se dresser pour lui !

Alors, il mordait ses poings avec rage; vaincu, lui qui avait échappé à des bataillons! vaincu et livré par une femme !

Les douze jurés furent tirés au sort. La défense et l'accusation récusèrent quelques personnes qui habitaient le pays où Rouget avait vécu.

Chose singulière: la défense craignait que ces personnes ne fussent trop sévères pour le bracon-

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PROLOGUE

LA COUR D'ASSISES D'ANGERS, LE 12 FÉVRIER 1887 (suite).

Rouget monta lestement le perron, sans tourner la tête et sans faire la moindre attention aux cris populaires. Il arriva dans la cour, passa devant les avocats qui le regardaient curieusement, et entra, conduit par les gendarmes, dans une petite salle du rez-de-chaussée où il devait attendre que l'audience fût ouverte.

L'huissier fit l'appel des jurés: tous étaient présents. Les jeunes avocats qui désiraient assister à l'affaire, gagnèrent leurs bancs, et le défenseur de l'accusé monta à son tour, et prit à la barre sa place accoutumée.

Il y eut dans la foule un vif mouvement de curiosité, quand parut M. Affichard, le jeune avocat chargé de cette grande cause, la toque crânement posée sur la tête, et portant sous le bras son volumineux dossier.

C'était la première fois que M^e Affichard allait défendre une grande cause capitale: mais on savait déjà qu'il avait une chaude éloquence qui saisissait vivement les jurés; on savait que ses réparties étaient originales et promptes, et surtout que son sac était plein de malins tours qui déroutaient souvent l'accusation.

C'était cette réputation naissante et très-justifiée qui lui avait valu l'honneur d'être chargé de la défense de Rouget.

M^e Affichard était grave et pâle: il sentait la lourde responsabilité qui pesait sur lui. Mais un avocat ne recule jamais devant un devoir, quelque dangereux qu'il soit, et M^e Affichard était et devait rester toujours, dans toute la force et la noblesse du terme, un véritable avocat, honorant le barreau dont il fait encore partie.

Tout à coup, les portes du fond s'ouvrirent, et l'huissier de service cria d'une voix retentissante :

— La Cour, Messieurs !

L'assemblée se leva, et un grand silence se fit.

Les magistrats gagnèrent leurs fauteuils; le procureur général, M. Métivier, et un substitut à la Cour, M. Gannevraye, prirent place à gauche; les greffiers à droite et en face. Derrière eux, sur l'estrade, un grand nombre de conseillers et de juges vint s'asseoir comme spectateurs.

M. le président Grosbois prononça alors la formule sacramentelle :

— Faites monter l'accusé ! Il y eut une poussée dans l'auditoire: on allait voir enfin l'homme extraordinaire qui occupait depuis trois ans l'attention publique.

Rouget parut.

Les journaux de l'époque ont décrit minutieusement sa physionomie et jusqu'aux moindres détails du costume qu'il portait.

C'était, dit le *Maine-et-Loire*, un homme petit, à l'air fin, trapu, vigoureux, l'œil inquiet et extrêmement mobile.

Certes, ce n'était pas là l'aspect d'un brigand, ni d'un assassin pervers ! Et pourtant, il avait, disaient, tiré huit ou dix fois, à bout portant, sur des gendarmes ! Et pourtant, il avait lutté à lui seul, pendant trois années, contre toutes les forces de la société !

Quel drame se cachait donc dans cette vie ? Quelle succession de malheurs avait entraîné cet homme dans un tel abîme ?

C'est ce que notre récit montrera.

Malgré soi, on pensait au héros du premier roman de Victor Hugo: on pensait au fameux Han d'Islande, si petit, mais si fort !

Rouget était en sabots; sa blouse était blanchie par le temps et par les glaces des hivers qu'il avait passés en forêt. Sa barbe était rasée; ses cheveux étaient rares, une petite mèche restait sur le devant et tombait sur son front. Toute sa physio-

nomie décelait une énergie opiniâtre, une sorte de sauvagerie native, et une finesse populaire doublée par la lutte.

Il y eut quelques applaudissements dans la vaste salle et quelques cris de: *Grâce pour Rouget !*

Le président imposa silence, rappela la foule au respect de la justice, de l'accusé et d'elle-même, et déclara avec fermeté qu'au moindre bruit, bienveillant ou malveillant, il ferait évacuer la salle.

On se le tint pour dit, et on ne remua plus. Rouget mis sa tête dans ses deux mains.

Il ne pleurait pas, il repassait sa vie dans sa pensée et songeait à son heureuse jeunesse si vite envolée, à sa femme qu'il avait tant aimée et à ses enfants qui devaient prier pour lui en ce moment ! Il songeait aussi à la misérable femme qui s'était vengée en le livrant; de temps à autre, il avait un soubresaut: c'est quand son imagination lui montrait, sur une place publique, l'instrument fatal, la guillotine, qui pouvait se dresser pour lui !

Alors, il mordait ses poings avec rage; vaincu, lui qui avait échappé à des bataillons! vaincu et livré par une femme !

Les douze jurés furent tirés au sort. La défense et l'accusation récusèrent quelques personnes qui habitaient le pays où Rouget avait vécu.

Chose singulière: la défense craignait que ces personnes ne fussent trop sévères pour le bracon-

Piéron saisit sa canne et en sort à moitié une épée.

Un autre agent survient et saisit le bras du citoyen, qu'ils conduisent au poste.

Les anarchistes reviennent à la charge; il va se passer un drame sanglant, lorsque, tout à coup, un cri s'élève: « Les cipaux! sauve qui peut! »

On entend un bruit de chevaux et de fourreaux de sabre battant l'étrier.

C'est un détachement de vingt-cinq cavaliers de la garde de Paris, sous les ordres d'un lieutenant, qui arrivent du dépôt d'omnibus de la rue des Dames.

Débouchant au grand trot par le boulevard des Batignolles, les cavaliers viennent se ranger en ligne de bataille sur la place Lévis.

La foule, effrayée, s'entuit par les petites rues, pendant que les cavaliers, montant sur les trottoirs, font partout place nette.

Dès lors, tout est fini. Il est six heures et quart du soir.

Les agents se retirent, laissant seulement quelques petits pelotons pour faire circuler les curieux. Ils sont aidés dans leur tâche par le piquet des gardes de Paris.

A sept heures, tout était terminé.

Telle est la grave échauffourée qui a eu lieu dimanche.

Il s'en est fallu de peu que le sang ne coulât à flots, et qu'au lieu de deux ou trois blessés, il y eût une centaine de morts.

Le gouvernement a été très-inquiet, et, dimanche soir, la plus grande partie de la garnison de Paris était consignée.

La journée de dimanche est un grave symptôme.

Les feuilles radicales prétendent que l'émée a été organisée par des agents provocateurs.

C'est toujours la même chanson, celle que débitait, sous l'Empire, en 1869 et 1870, l'opposition d'alors.

En ce temps, M. Ferry parlait comme parle maintenant son ancien copain, M. Rochefort.

En réalité, ce qui se passe est très-logique. Le gouvernement républicain récolte ce qu'il a semé.

Il a leurré le peuple d'espérances irréalisables; il lui a promis plus de beurre que de pain, et maintenant, grâce à la République, ce peuple n'a plus ni beurre ni pain.

Après avoir attendu longtemps, il perd patience; quoi de plus naturel?

Nous ne défendons certes pas les anarchistes, mais nous comprenons leur colère.

L'un d'eux a pu dire, sans trouver de contradicteur: « Qu'il défait qui que ce soit de trouver, dans aucune des monarchies européennes qui entourent la France, un gouvernement aussi taré, aussi infect que celui que nous subissons. »

La journée du 23, encore une fois, est un symptôme: nous y voyons le commencement de la fin du régime actuel.

H. DE BRÉHALLES.

Hier a commencé, à la Chambre, la discussion du projet de loi portant ouverture

d'un crédit supplémentaire de seize millions pour le service du Tonkin.

Les crédits finiront par être votés, cela va de soi; mais il y aura du tirage.

MISÈRE ET REPUBLIQUE.

Pour la première fois, la fédération des chambres syndicales lyonnaises vient d'entrer en scène. C'est une manifestation grave qu'il importe de signaler.

Dès le 16 novembre, les fédérations des syndicats lyonnais avaient présenté et fait voter la motion suivante:

« Les ouvriers sans travail, réunis en séance publique le 16 novembre 1884, » décident: Les fédérations des syndicats lyonnais ont le mandat absolu d'intervenir auprès de l'autorité municipale pour exposer les revendications des travailleurs et prendre les mesures nécessaires que comporte la situation pour l'ouverture de travaux où tous les ouvriers sans travail pourront être occupés. »

Cette décision a été le point de départ des manifestations qui se sont produites à Lyon à l'ouverture des travaux communaux.

Ainsi que les dépêches l'ont annoncé, aux chantiers du Parc une première bagarre s'est produite:

Des ouvriers qu'on avait, paraît-il, embauchés la veille, puis refusés le lendemain, ont protesté, et il en est résulté un conflit.

A huit heures du matin, une dizaine d'ouvriers étaient introduits, sous l'œil vigilant de la police, dans les glacis qui s'étendent autour du fortin des Brotteaux, où ils se mirent à travailler.

Aussitôt des masses de travailleurs se présentèrent pour y prendre part; ils furent impitoyablement repoussés.

La matinée se passa en conciliabules; des groupes menaçants se formèrent; cependant, le calme ne fut pas troublé.

Vers midi, des masses considérables de travailleurs, parmi lesquels beaucoup de femmes, débouchèrent sur le boulevard des Brotteaux par la rue Tête-d'Or.

Les entrepreneurs des travaux de remblaiement avaient, à ce moment, embauché encore une soixantaine d'ouvriers. Ceux-ci furent, dit-on, menacés par leurs camarades.

— Nous avons, comme vous, des femmes et des enfants; la misère nous étreint; comme vous, nous avons droit au travail.

— Êtes-vous seulement Lyonnais?

Puis, à la suite de quelques propos, des pierres furent lancées.

Aussitôt les gardiens de la paix à cheval arrivèrent au grand trot, et on assure que le foule fut brutalement chargée.

Des huées accueillirent cette intempestive sortie des cavaliers municipaux qui avaient hâte sans doute de montrer qu'ils pouvaient être utiles à quelque chose.

Il y a eu un moment d'indicible terreur. Les femmes poussaient des cris désespérés, les enfants pleuraient.

Les hommes résolus paraissaient prêts à tout.

Pendant la charge des urbains aurait dégénéré en un choc sanglant si, pour contenir une foule en courroux, plusieurs escadrons de cuirassiers n'avaient pas débouché par les Cherpennes.

C'est au passage fortuit de ces braves soldats que nous devons de ne pas enregistrer un terrible malheur.

Dans l'échauffourée, il y a eu, nous dit-on, un gardien de la paix légèrement atteint par une pierre.

Six arrestations ont eu lieu. Puis la foule s'est dispersée et les travaux ont pu continuer sans autres incidents.

Le lendemain, la journée a été plus tranquille, grâce aux mesures de précautions prises et aux arrestations opérées:

Toutefois, les ouvriers sans travail en prennent facilement leur parti. On a entendu un de ces individus, que les gardiens de la paix emmenaient au poste de la rue de Sully, s'écrier:

— Bast! vous pouvez bien m'arrêter; si je suis condamné à quelques jours de prison, je serai sûr au moins d'avoir du pain!

Dans la bagarre d'hier, outre le gardien de la paix blessé, un maréchal-des-logis du 4^e cuirassiers, qui passait dans la rue Tête-d'Or, a été assailli par plusieurs individus qui l'ont terrassé, après lui avoir défoncé son casque.

Le quartier de la Part-Dieu est resté consigné; le 9^e cuirassiers a deux escadrons de piquet, prêts à partir au premier signal.

L'incident le plus important qui se soit produit a eu lieu à midi et demi:

A l'heure de la rentrée dans les chantiers des ouvriers embauchés, un groupe de deux cents individus s'est présenté à la porte du fort des Brotteaux et a réclamé du travail.

Le commissaire de police de service a renouvelé la réponse déjà faite dans la matinée; mais après les vives réclamations des ouvriers, il en a embauché une douzaine et renvoyé les autres.

Quelques ouvriers ont été arrêtés, à une heure de l'après-midi, pour avoir coupé dans le Parc de jeunes arbres et essayé d'y mettre le feu: ils ont été surpris pendant leur opération et ils ont été emmenés au poste de la rue de Sully.

Au moment où l'escorte arrivait dans la rue Garibaldi, un groupe d'une cinquantaine d'individus s'est présenté et voulait délivrer les prisonniers. Des gardes à cheval qui passaient près de là sont accourus et ont dû charger la foule.

A l'heure actuelle, la situation extérieure ne s'est pas modifiée, mais les syndicats lyonnais, poursuivant leur œuvre, se sont réunis et ont nommé une commission composée de deux membres par syndicats, soit quarante-six membres, qui prendra le nom de commission exécutive des syndicats lyonnais.

Le mandat de cette commission sera de

continuer l'œuvre de la commission exécutive à laquelle elle succède. Elle aura pour mandat d'exécuter les décisions arrêtées dans la réunion publique du 16 novembre.

Ce mandat consiste principalement en ce que la commission des syndicats agissant comme représentant des corporations constituées ou à peu près, et ayant plus de poids pour parler au nom des ouvriers que les commissaires nommés en réunion publique, serait chargée d'intervenir auprès des autorités.

Le premier soin de la commission devra être, selon la proposition présentée par le citoyen Beausuzet, d'intervenir auprès de la municipalité et du gouvernement pour obtenir l'ouverture de chantiers pour tous les ouvriers sans travail, syndiqués ou non.

En résumé, la direction du mouvement des ouvriers sans travail se trouve aujourd'hui entre les mains de la fédération des chambres syndicales, chargée de parler au nom des ouvriers, et soutenue par ses membres et les cotisations de ses nombreux adhérents.

C'est, ainsi que le constate le *Salut public*, une modification importante dans la marche de la situation, et elle peut avoir des conséquences très-graves pour l'avenir.

REVUE FINANCIÈRE.

La Bourse a montré la dernière semaine une grande activité d'affaires, la reprise a été sensible sur nos rentes et sur les grandes sociétés de crédit.

Vendredi, le 3 0/0 fermait à 78.77 1/2; l'amortissable à 80.30, le 4 1/2 à 108.40.

Le 5 0/0 italien montre toujours une très-grande fermeté et il tend à reprendre sa marche en avant vers le cours du pair, en attendant mieux. Peu de jours nous séparant de l'ouverture du Parlement italien, puisqu'elle aura lieu le 27 courant, et les conventions de chemins de fer vont être immédiatement soumises à ses délibérations.

Le 5 0/0 italien s'échange à 97.30. On cote 5,150 sur la Banque de France.

L'action du Crédit Foncier est recherchée à 1,307.50. C'est un commencement de reprise qui certainement ne s'arrêtera pas là.

Le Crédit Foncier vient de publier son bilan au 31 octobre. Pour les dix premiers mois de l'exercice en cours, les bénéfices se chiffrent par 18,142,419 francs contre 17,860,875 fr. pour la même période de l'année passée. Augmentation 281,544 fr.

Les frais généraux de 1884 étant de 2,985,341 francs et dépassant ceux de 1883 de 86,665 fr., les profits nets de l'exercice en cours sont supérieurs de 194,878 fr. à ceux de 1883.

Les prêts ont augmenté dans de grandes proportions et nul n'ignore que les bénéfices naturels de Crédit Foncier proviennent de la différence entre l'intérêt payé par les emprunteurs et celui qui est accordé aux porteurs d'obligations.

La Banque d'Escompte de Paris a gagné une légère avance qui a porté ses cours aux environs de 522.50.

Cette marche en avant tient, d'une part, aux bons résultats de l'exercice; d'autre part, à l'heureuse solution de la transformation du capital de la société. On sait que l'ancien capital de 100 millions divisé en 200,000 actions de 500 fr. libérées chacune de 125 fr. a été réduit à 50 millions divisés en 100,000 actions de 500 fr., au porteur ou nominative au choix de l'actionnaire et libérées de 250 fr.

Depuis le 15 novembre, la Banque d'Escompte de Paris a mis le nouveau titre à la disposition des actionnaires et elle a bû, le plus qu'elle pouvait, l'échange contre les anciennes actions. La chambre syndicale, de son côté, décidé que les nou-

quier qui avait répandu la terreur dans le Bugeois, et l'accusation craignait qu'elles ne fussent trop indulgentes pour l'homme dont les récits populaires faisaient un héros.

L'opération terminée, les douze jurés désignés montèrent à leurs bancs: on lisait sur leurs visages l'ennui qu'ils éprouvaient. Ils étaient partagés entre leur conscience et l'intérêt que leur inspirait l'accusé. Chacun d'eux avait espéré que le sort l'épargnerait, mais puisqu'il en était autrement, ils allaient faire leur devoir et s'efforcer de voir clair dans le drame terrible qui devait se dérouler devant eux.

Le président s'adressa à l'accusé et lui posa les questions d'usage:

— Rouget, levez-vous. Comment vous nommez-vous?

— Rouget.

— Quel âge avez-vous?

— Trente-neuf ans.

— Où êtes-vous né?

— A Notre-Dame-du-Pé.

— Vous allez entendre les charges qui pèsent contre vous.

Puis, se tournant vers M^e Alfichard, qui ôta sa toque et se leva, le président lut la formule consacrée:

— Défenseur de l'accusé, je vous rappelle les

prescriptions de l'article 311 du Code d'instruction criminelle.

Cet article, que nos lecteurs ne connaissent pas sans doute, rappelle au conseil de l'accusé qu'il ne peut rien dire contre sa conscience et contre le respect dû aux lois, et qu'il doit s'exprimer avec décence et modération.

A ce moment, la voix de notre Anglais se fit entendre au milieu de la salle. Il ne comprenait rien à toutes les petites scènes préparatoires qui se passaient devant lui, et attendait impatiemment les témoins, les plaidoieries et la condamnation.

S'adressant à son voisin, vieil habitué des Cours d'assises, dont les yeux fixes et la bouche entr'ouverte dénotaient une intelligence fort au-dessous de la moyenne:

— Monsieur, lui demanda-t-il, pourriez-vous me dire à moi, qui suis de Angleterre, pourquoi toutes ces petites conversations?

— Quelles conversations? demanda le voisin ahuri.

— Les petits discours de M. le juge en rouge et de M. le juge en noir?

— Mais il n'y a pas de juge en noir, c'est l'avocat; et le juge en rouge, c'est M. le président.

— Aoh! dit l'Anglais, je comprends très-bien; ce n'est pas commencé.

— Mais si, c'est commencé.

— Aoh! je comprends plus du tout, goddam, plus du tout.

— Silence, messieurs! cria l'huissier, qui se leva et fit quelques pas comme pour mettre à la porte les interrupteurs.

Le vieux rat de Cour d'assises lança un regard furieux sur l'Anglais qui l'exposait à de tels dangers et risquait, en bavardant, de lui faire perdre sa place.

De son côté, le fils d'Albion, trouvant l'huissier peu poli à son égard, prit une attitude digne et mit son lorgnon sur son long nez pour intimider cet autre juge en noir. C'est ainsi qu'il avait l'habitude de faire quand il entendait être obéi promptement des employés de chemin de fer ou des garçons d'hôtels.

L'huissier fut désarmé par cet air solennel et quelque peu ridicule. Il sourit légèrement et regagna sa place.

Enfin, le président se tourna vers la droite:

— Greffier, dit-il, veuillez donner lecture des actes d'accusation.

Il y avait, en effet, deux actes d'accusation successifs, l'un remontant aux faits de l'année 1854 et l'autre à ceux de 1856.

Ces deux pièces étaient fort longues. Elles retraçaient la vie du fameux braconnier, le montraient en présence de la gendarmerie, de la police, et

des soldats de ligne, relaient toutes les rencontres où le sang avait coulé, reproduisaient en passant la condamnation à mort par contumace, et constituaient dans leur ensemble la plus formidable accusation de brigandage, de vol, de braconnage, d'assassinat ou de tentatives d'assassinat qui pût peser sur la tête d'un homme.

L'auditoire resta haletant pendant de longues heures en écoutant ce récit contre lequel Rouget, son défenseur, et ses partisans ne pouvaient protester que par signes, en attendant la venue des témoins.

C'est ce drame terrible que nous allons raconter maintenant à nos lecteurs, en prenant l'histoire à son origine, et en retraçant les principales scènes qui sont venues jusqu'à nous.

A l'heure actuelle, les passions sont éteintes et nous pouvons raconter avec impartialité les dramatiques événements qui, il y a vingt-cinq ans, agitaient si vivement les deux provinces du Maine et de l'Anjou.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

Grand-Théâtre d'Angers.

Mardi 25 novembre.

Les Femmes terribles, comédie en 3 actes.
Le Lapin, comédie-bouffe en 3 actes.

Telles actions seraient admises à la négociation au comptant et à terme à partir du 17 courant.

La Banque de Paris s'est maintenue à 720 fr. La Société Générale est tenue à 452.50. Les titres de cette Société sont bien classés et ne sont pas sous le joug des brusques mouvements de la spéculation.

Le Crédit Industriel et Commercial ne varie pas à 674.25.

Crédit Lyonnais. — La mauvaise situation de cette Société trouble la Bourse. Aucune issue ne paraît possible, en dehors de la liquidation de cet établissement et de son groupe. Il en existe une qui consisterait dans l'acquisition à forfait, par un grand établissement financier, de l'actif et du passif du Crédit Lyonnais seul. Mais cette combinaison n'est même pas viable, car elle entraînerait la ruine brutale de la Foncière Lyonnaise et des autres sociétés, filles du Crédit Lyonnais.

On parle toujours d'un comité d'actionnaires dont le but serait de provoquer une assemblée générale libre des intéressés de tout ce groupe.

En attendant les huissiers marchent. Ce n'est pas 7 millions mais 11 millions que la Ligurienne réclame à la Foncière Lyonnaise.

Nos prévisions, qui dataient d'un an, se réalisent malheureusement.

Crédit viager. — Nous constatons que cette Société a un bon courant d'affaires. Les efforts de sa nouvelle administration font espérer que sa situation continuera à s'améliorer.

Les chemins de fer français ont amélioré leur avance : le Nord à 1,630, le Lyon à 1,228.75, l'Orléans à 1,317.50, le Midi à 1,162.50, l'Est à 766.25, l'Ouest à 825.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

ADMINISTRATION DES POSTES. — M. Chazotte, commis principal à Saumur, est nommé à Paris ; il est remplacé à Saumur par M. Bécays, venant de Cahors.

THEATRE. — Le public saumurois a été, hier soir, fort désappointé. Beaucoup de personnes, non-seulement de la ville mais encore des environs, arrivaient devant le théâtre et apprenaient, par une bande collée sur l'office de spectacle, que, par indisposition constatée de M^{me} Dorian, la représentation est renvoyée à mercredi 26 novembre. Il est regrettable que la Direction, qui a envoyé d'Angers ses bandes, n'ait pas songé à nous adresser un avis à ce sujet pour en informer nos lecteurs.

ANGERS.

Le bal de la Société Sainte-Cécile a eu lieu samedi soir dans la salle Bourrigault. La plus grande animation et le meilleur entrain n'ont cessé de régner dans cette fête qui s'est prolongée jusqu'à une heure avancée de la matinée. Beaucoup de jolies et fraîches toilettes et tout le temps une gaieté de bon aloi.

Tous nos compliments aux organisateurs de cette charmante soirée, auxquels nous disons, avec plaisir, à l'année prochaine. (L'Anjou.)

Dimanche soir, une soixantaine de convives se sont réunis au Grand-Hôtel dans un banquet présidé par M. le marquis de Fou-

cault. Tout ce qu'Angers compte dans le monde musical y assistait.

Plusieurs toasts ont été portés, et particulièrement à tous ceux qui, par leur zèle et leur intelligence, ont fait de notre cité le premier centre musical de France, après la capitale. (Id.)

M. l'abbé Dalibon, prêtre du diocèse d'Angers, vient d'être reçu licencié ès-sciences physiques, ce qui porte à six le nombre des diplômes de licence conquis cette année par notre Faculté des sciences.

ASSASSINS DÉCOUVERTS.

Nos lecteurs se souviennent du meurtre commis en janvier 1879 sur la personne du malheureux Au-prince, messager à Bléré, assassiné vers deux heures du matin, sur la route entre la Croix-de-Bléré et Dierres.

Le lieu du crime était absolument désert. Des constatations faites à l'époque même par le parquet, il résultait qu'Au-prince avait dû être renversé sur le sol par un coup de hache vigoureusement porté sur le derrière de la tête.

L'assassin, voyant sa victime renversée, avait tenté, mais vainement, de faire passer sur le corps les chevaux du malheureux roulier.

C'est alors, supposait-on, que, n'ayant pu réussir dans son projet, le meurtrier se serait acharné sur sa victime et aurait fait pleuvoir sur la tête de celle-ci une grêle de coups pour l'achever.

Quelques jours après l'assassinat, Au-prince mourait au milieu du délire et sans avoir fait parvenir à la justice aucun renseignement.

Pendant un temps on crut que les assassins allaient tomber entre les mains de la justice. Il n'en fut rien.

Si nos renseignements sont exacts, ces derniers viennent d'être découverts.

Ce sont deux ouvriers étrangers au pays. Arrêtés par la gendarmerie, ces deux individus sont entrés dans la voie des aveux. (Journal d'Indre-et-Loire.)

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Dimanche 30 novembre. — Salle du Cirque, à 1 h. 1/2

Première audition de

LUTÈCE

SYMPHONIE DRAMATIQUE EN 3 PARTIES

Paroles et Musique de AUGUSTA HOLMÈS.

Lundi 1^{er} décembre. — Salle du Cirque, à 8 h. soir.

Seconde audition de

LUTÈCE

AVEC UN PROGRAMME ENTIÈREMENT NOUVEAU.

Soprano... M^{me} DUVIVIER, de l'Opéra.
Récitant... M^{lle} BARTHELEMY, de l'Opéon.
Baryton... M. AUGUEZ, de l'Opéra.
Ténor... M. GRANDVILLE, de l'Association Artistique d'Angers.

Chœurs du Théâtre, de la Société Sainte-Cécile, Enfants des Écoles communales.
Orchestre et Chœurs : 150 Exécutants.

Nous recommandons la *Sagou de l'Inde*, qu'on trouve à L'ÉPICERIE CENTRALE, comme le meilleur des potages ; délicat, savoureux, de digestion facile, est mis à la portée de tous par la modicité de son prix, 0,60 c. le paquet de 500 grammes pour 30 potages.

AVIS

Bandages, bas varice, acoustique surdité, ceintures herniaires et ventrières, pour hommes, femmes et enfants,

Et tous les instruments orthopédiques.

Grand assortiment en tous genres et à tout prix.

Les personnes qui voudront bien honorer M. GUITTONNIÈRE, pharmacien-orthopédiste, pourront venir le visiter :

Mercredi 26 novembre, hôtel de France, chez M. NADEAU, à Montreuil-Bellay, Et jeudi 27 novembre, hôtel de la Boule-d'Or, chez M. COMPÈRE, à Doué-la-Fontaine, De 11 heures à 7 heures.

Les personnes qui désireraient recevoir M. GUITTONNIÈRE chez elles n'ont qu'à lui écrire à l'hôtel avant son départ.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois. Chaque ouvrage se vend séparément : l'*Histoire de France*, 133 fr. ; l'*Histoire de la Révolution Française*, 63 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire, 13 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. DU CLEUZIOU. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr. ; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

DEMANDEZ PARTOUT

LE VIN APERITIF

L'ARMORIQUE

de Hugues Manson, de Nantes.

UNE ENTRE MILLE.

On nous communique l'attestation suivante : Je soussignée, demeurant à Gouvieux (Oise), déclare que, après avoir complètement perdu ma chevelure, j'ai employé la *Lotion régénératrice du docteur Saldé*, suivant le conseil de mon médecin, et, qu'au bout de quelque temps de mon traitement, mes cheveux ont commencé à repousser. En ce moment, ma tête, loin de laisser paraître trace de calvitie, est couverte d'une chevelure

abondante et soyeuse, mes cheveux croissent tous les jours.

Signé : Berthe GRCQUEL

Nous rappelons que le dépôt est toujours à Saumur, parfumerie PICARD, 57, rue Nationale.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (8^e année).
J. BRETON, administrateur.

MERCREDI 26 novembre,

La Traviata

Grand opéra en 4 actes, traduction française de M. E. Dupré, musique de VERDI.

Distribution :

Rodolphe d'Orbel..... MM. Grandville.
Georges d'Orbel, son père..... Decbesne.
Le docteur Germon..... Pascaud.
Le baron Reynal..... Bastin.
Le vicomte de l'Étairie..... Demon.
Le marquis d'Orbigoy..... Boucher.
Violetta..... M^{me} Dorian.
Clara, son amie..... Dalbret.
Annette, femme de chambre..... Savigny.
Amis de Violetta et de Clara, bohémien, maldors et serviteurs.

On commencera par :

LIVRE III, CHAPITRE I^{er}

Comédie en 1 acte,

par MM. Eugène Pierron et H. Auger.

DISTRIBUTION :

Octave Dubourg..... MM. Jazen.
Edmond de Mailly..... Recurt.
Lucile..... M^{lle} Savigny.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. »/».

Quel changement, sans efforts et sans grandes dépenses ! Ne croyez-vous pas que ce serait le cas de faire un essai, pour tous ceux qui sont atteints de la même affection ? La Hécule d'Alzény (Vendée). Depuis trois ans, ma femme souffrait de l'estomac, tantôt des gastralgies, tantôt des crampes, aucun remède jusqu'à ce jour n'avait pu la guérir. Depuis qu'elle prend de vos Pilules Suisses, elle se sent beaucoup mieux, les douleurs ont disparu, l'appétit est revenu et avec lui la santé. Veuillez m'envoyer encore une boîte de vos précieuses pilules à fr. 50, et je vous autorise à publier ma lettre. « ELIE Victor, garde-barrière. » A. M. Hertzog, Ph^{ie}, 28, rue de Grammont, Paris.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 23 novembre 1884.

Versements de 75 déposants (7 nouveaux), 25,373 fr. »
Remboursements, 17,795 fr. 84 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. RÉJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris ; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

BOURSE DE PARIS.

DU 24 NOVEMBRE 1884.

Rente 3 0/0	78 »
Rente 3 0/0 amortissable	80 »
Rente 4 1/2	104 50
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 10
Obligations du Trésor	510 65

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

— Les trois langues que Monsieur nous dit qu'elle balbutiait les corroborent, reprit M. Bellaoul. Marielle avait des gouvernantes étrangères. Les gens riches et dans une position exceptionnelle donnent seuls plusieurs gouvernantes étrangères à leurs enfants.

— La même personne chargée de l'éducation ne pouvait-elle pas les parler et les lui apprendre ?

— Il se peut. Mais au berceau les babys ne retiennent pas trois désignations différentes exprimées avec le même son de voix, ils ne saisissent le tour des mots et le sens des phrases qu'à l'accent qui frappe sensiblement leur ouïe. Aussi généralement attend-on qu'ils soient plus grands pour placer près d'eux des professeurs polyglottes.

— Vous infériez cependant que cette Marielle en avait, quoiqu'elle n'eût que quatre ans.

— Je l'ai inféré, mais je ne suis pas infallible, mon cher Simcham. L'enfant a fort bien pu n'avoir d'autres gouvernantes que ses parents.

— Ses parents, Bellaoul ?

— Ses parents, Simcham.

— Je n'y suis plus.

— Vous n'y êtes plus ! C'est pourtant le b a ba mathématique... père anglais, mère italienne, murmura M. Bellaoul, dont les yeux scrutaient le plafond, mère anglaise, père italien... de là les balbutiements de mama, mother, love, amo.

— Et le français ?

— Les yeux de M. Bellaoul se détachèrent du plafond, se repèrent étonnés sur M. Simcham, qui, les siens démesurément écarquillés, s'agitait dans un effort d'intelligence pour pénétrer les déductions incomplètes de son associé. Il sourit.

— Tous les gens bien nés le parlent, dit-il. Celui de l'enfant, d'ailleurs, remarquez-le, Simcham, était corrompu, inintelligible. Les Français ne s'expriment guère qu'en français. Sur dix mille, pas un ne prononce purement un mot italien, sur vingt mille une syllabe anglaise. Leur inaptitude à s'assimiler nos idiomes ne leur cause aucun préjudice commercial, artistique et littéraire, car ils se font traduire nos chefs-d'œuvre et comprennent de nous, la langue française étant adoptée d'un commun accord par la diplomatie européenne comme langue internationale.

— D'où vous concluez ?

— Que les parents de Marielle ne sont pas Français.

— Anglais !

— La mère, du moins.

— Pourquoi pas le père aussi ?

— Nous avons admis assez vraisemblablement que les parents étaient Italien et Anglais ; cela posé, partant de là, gageons, aux broderies de cette petite robe, que la mère est Anglaise.

— Gager aux broderies ?

— Aux broderies, Simcham. Exécutées à l'aiguille, non au métier, il y a cent à parier contre un qu'elles sont l'ouvrage d'une dame, non d'une ouvrière ; quelle dame, si ce n'était la mère, aurait brodé la robe de sa fille ?

— Mais, Bellaoul, une Italienne brode comme une Anglaise.

— Aussi n'est-ce pas au point d'exécution que je m'arrête, mais au dessin de la broderie ; il est lourd, surchargé d'ornements et reproduit avec un des cotons moulinés que l'on file à Manchester. Evidemment il sort de l'atelier d'un de nos dessinateurs, comme le piqué brillanté de la sous-jupe sort de nos fabriques. Les Anglaises, à l'occasion, quand une confection britannique n'est pas par trop britannique, que sa coupe est française, s'en vêtent, l'étrangère jamais. Elle se conforme aux modes de Paris : chapeaux, soieries, dentelles, chiffons, bijoux, elle fait tout venir de France et veut que toilette et ameublement aient le cachet qui distingue le goût parisien. Une coiffure de bal conçue à Londres l'épouvanterait. La mère de Marielle, Italienne, n'eût donc pas acheté et brodé une robe anglaise, ayant une sous-jupe en piqué, étoffe plu-

cheuse, chaude, que ne nécessite pas le climat italien.

— Quel limier de police vous eussiez fait, Bellaoul ! s'écria M. Simcham plein d'admiration. Votre perspicacité me confond, c'est à déconcerter un sauvage flairant une piste à travers bois ; gare les assassins si vous les chassiez, leurs crimes commis sans témoins, n'y eût-il traces ni marques, témoigneraient contre eux.

M. Bellaoul se rengorgea, une petite gloriole sur les traits.

— Heup, heup, fit-il avec la feinte modestie de l'écolier, heup, heup, Bellaoul a de l'école, mon cher ami ! Sur mon honneur il en a !... Mais n'abandonnons pas la partie, poursuivons le cours de nos déductions.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

La 18^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^o.

Elle est consacrée, comme la précédente, à la Posnanie et notamment au district de Posen, dont elle étudie les cercles et les villes.

Outre une carte de la province, quatre gravures ornent le texte : une vue de l'usine de Cegielski à Posen, l'Église des Carmélites, la Cathédrale de Gnesen et le lac de Goplo.

D'UNE DÉLIBÉRATION du Conseil d'administration de la Compagnie Française d'Éclairage et de Chauffage par le Gaz, société anonyme, dont le siège est à Paris, rue de Duras, n° 4, prise à la date du vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, il a été extrait littéralement ce qui suit :

Le Conseil décide que le siège social est transféré de l'avenue de l'Opéra, n° 18, à la rue de Duras, n° 4 ;

Et d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite Compagnie, en date du même jour, il a été extrait littéralement ce qui suit :

Les articles 22 et 40 des statuts sociaux sont annulés et remplacés par de nouveaux articles rédigés comme il suit :

ARTICLE 22.

Le Conseil d'administration, l'Administrateur délégué et le Comité de direction, reçoivent des jetons de présence, dont la valeur est fixée annuellement à trente-six mille francs.

Cette somme est répartie entre les membres du Conseil d'administration et du Comité de direction et l'Administrateur délégué, dans des proportions à déterminer par le Conseil d'administration.

ARTICLE 40.

Les produits, déduction faite de toutes charges en ce compris l'intérêt et l'amortissement des emprunts qui pourront être contractés, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, il est prélevé d'abord :

1° Un vingtième, soit cinq pour cent, pour constituer le fonds de réserve exigé par la loi ;

2° Une somme suffisante pour payer, s'il y a lieu, un acompte de trente francs à chaque action, aux époques et aux caisses qui seront indiquées par le Conseil d'administration ;

3° Et pour constituer un fonds d'amortissement et de prévoyance, une somme variable à fixer chaque année par l'assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'administration.

Le surplus est distribué aux actionnaires, à titre et pour solde de dividende, après l'approbation des comptes et de l'inventaire.

Les procès verbaux de ces délibérations ont été déposés au rang des minutes de M^e DONON, notaire à Paris, suivant acte dressé par lui, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre. — Signé : DONON.

Des expéditions desdites délibérations ont été déposées au greffe de la Justice de paix de Saumur, canton sud, et au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre. — Signé : DONON.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A CÉDER
DE SUITE

BEL ÉTABLISSEMENT D'HORTICULTURE
à Saumur

50 mètres de serres — Eau de la Loire
Excellente clientèle.

S'adresser, à Saumur, au propriétaire M. JOUY-LAROSE, et à M^e BRAC, notaire. (650)

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A CÉDER
DE SUITE

Pour cause de changement de position,

MAGASIN DE MERCERIE

Bonneterie, Chaussures et Confections,
Parfaitement achalandé,
Situé dans un chef-lieu du canton de l'arrondissement de Saumur.

On vendrait également la maison où s'exploite le fonds de commerce, au gré du cessionnaire.

Facilités de paiement.

S'adresser audit M^e TAUGOURDEAU, notaire. (875)

Études de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

PAR LICITATION

Entre Majeurs et Mineurs.

1° De la Métairie de Champfort, située commune de Lourdes-Rochemenier, d'une contenance de trente-un hectares cinquante-six ares trente centiares.

Mise à prix : trente-six mille francs, ci..... 36.000

2° De la Closerie de la Langerie, située commune de Noyant-la-Plaine, et par extension en celles d'Ambillou et de Brigné, d'une contenance de treize hectares environ.

Mise à prix : trente mille francs, ci..... 30.000

3° De la Closerie de la Maison-d'Ardoises, située commune de Noyant, et par extension commune de Brigné, d'une contenance de huit hectares soixante-dix-sept ares dix centiares.

Mise à prix : dix-huit mille francs, ci..... 18.000

4° D'une Maison d'habitation, avec dépendances, situés à la Grezille, commune d'Ambillou.

Mise à prix : deux mille francs, ci..... 2.000

5° De six hectares quarante centiares de terres et vignes, en plusieurs morceaux, situés commune d'Ambillou.

Mise à prix : vingt mille francs, ci..... 20.000

6° De quatre hectares seize ares dix centiares de terres et vignes, en plusieurs morceaux, situés également commune d'Ambillou.

Mise à prix : sept mille francs, ci..... 7.000

Total des mises à prix : cent treize mille francs, ci..... 113.000

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, en la salle de la Mairie de Lourdes-Rochemenier, le DIMANCHE 30 NOVEMBRE 1884, heure de midi.

Les immeubles ci-dessus, à l'exception de la maison d'habitation, sont susceptibles d'être subdivisés.

S'adresser, pour tous renseignements :

1° A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, poursuivant la vente ;

2° A M^e Paul TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour insertion sommaire, V. LE RAY.

A LOUER
PRÉSENTEMENT
UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 13,

Comprenant 11 pièces : salon, chambres à feu, cabinets, cuisine, décharge ;

Cour, cave en roc, jardin clos de murs.

S'adresser à M. DÉZÉ, libraire, rue Saint-Jean, Saumur. (467)

A VENDRE
Voiture de voyageur de commerce

En très-bon état.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Qui aura lieu à Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e GAUTIER, notaire, le **Jeu**di 27 novembre 1884, à une heure,

En un ou plusieurs lots,

La ferme de la Bibardière

Exploitée, à titre de ferme, par M. Louis Frémont,

Située près la Ronde, commune d'Allonnes, et par extension commune de Neuillé.

Elle comprend :

Commune d'Allonnes.

	CONTENANCE H. A. C.	MISE A PRIX
1. Les bâtiments de la Ferme, avec le pâtis et la pièce d'eau, le tout d'une superficie de.....	» 69 »	6.000 fr.
2. La prairie des Préaux, pré, contenant.....	» 42 »	1.680
3. Une pièce de terre labourable, au canton des Jardiniers.....	1 25 30	3.880
4. Un pré, situé au canton des Souchets.....	» 27 »	1.000
5. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 72 50	3.160
6. Un pré, situé au canton des Moullets.....	» 16 »	700
7. Un autre pré, situé au même lieu.....	» 20 »	850
8. Une pièce de terre labourable, au canton de la Cassoie.....	1 45 20	6.100
9. Une pièce de terre labourable, au même lieu....	» 81 »	3.400
10. Une pièce de terre en pré, au même lieu.....	1 32 50	5.600
11. Une pièce de terre en vigne, au canton des Jardiniers.....	3 34 50	10.000
12. Une pièce de terre à taillis, au canton des Malgagnes.....	3 25 »	8.200
13. Une pièce de terre en pâtis, au même lieu.....	» 10 50	320
14. Une parcelle de bois taillis, au canton des Bois-de-la-Casse.....	» 26 »	400

Commune de Neuillé.

15. Une pièce de terre labourable, au canton des Champs-du-Bellay.....	1 78 53	3.250
16. Une autre pièce de terre labourable, au même lieu.	» 78 12	1.850
Total de la contenance... ..	16 83 15	
Total des mises à prix... ..		56.370 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, avant l'adjudication, à M^e GAUTIER, notaire, dépositaire des plans, titres de propriété et cahier des charges.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif.

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS,

SAUMUR

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

LE MAGASIN

Occupé actuellement par M. MOURAUX, Grande-Rue, n° 1.

S'adresser chez M. LARDÉ, dans la même maison. (611)

A VENDRE

BRANCHES D'ÉTAUSSES
Essence de saules, fresnes et ormeaux

Dans la prairie de Presle, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, au château de Moc-Baril. (459)

9, rue Courcouronne, 9,
A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

FUMIER

ON DEMANDE à acheter le fumier de 3 ou 4 chevaux à l'année.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME DE CONFIANCE demandé à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.

S'adresser quai de Limoges, 57.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Équitable des États-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie 275 millions, fonds de réserves 60 millions, fonds de tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande un représentant dans chaque commune du département.

CONTENTIEUX, RECOUVREMENTS

C. BONNIN

40, rue Saint-Nicolas, Saumur

Renseignements Commerciaux

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux fait disparaître promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge ; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS, PEUVENT CERTIFIER que la Farine Mexicaine est le seul remède vraiment efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogramme, 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (443)



Saumur, imprimerie P. GODET.